

LES TEMPS FORTS DE L'UNAF EN 2019

Protéger les abeilles

c'est essentiel !

17 JANVIER 2019

Deuxième édition du Concours des miels de France au Palais Iéna à Paris

En 2019, l'UNAF a organisé, en partenariat avec la CNTESA, la 2^{ème} édition du Concours des Miels de France, ouvert à tous les apiculteurs ayant plus de 50 ruches et récoltant des lots de miels de 300 kg minimum. Plus de 150 jurés parmi lesquels des grands chefs du club international des Toques Blanches, dont le président Jean-Pierre Cassagne, Bruno Bonnelles, vice-président des Cuisiniers de France et Maitres Cuisiniers de France et Philippe Salomon, professeur de pâtisserie au lycée Ferrandi à Paris, Pascal Molinès meilleur ouvrier de France en pâtisserie et Champion du Monde de pâtisserie, des apiculteurs expérimentés ou encore Nataša Slaničar, épouse de l'Ambassadeur de la République de Slovénie, ont eu le plaisir de pouvoir découvrir et déguster des miels variés et de très grandes valeurs. C'est François Pasteau, Chef de l'Epi Dupin qui, en qualité de Président du Jury, a dévoilé les miels primés.

Chiffres clefs

- 207 miels inscrits et répartis dans 21 catégories dépendantes des origines florales contre 140 miels lors de la première édition
- 64 récompenses dont : 26 Médailles d'Or, 24 d'Argent et 6 de Bronze – 7 miels primés d'un « Coups de Cœur » et une 1 Médaille d'or pour les pains d'épices la nouvelle catégorie de cette année

Les retombées pour l'apiculture

- Mise en valeur du savoir-faire de nos apiculteurs et de l'extraordinaire diversité des miels de nos territoires de Métropole et d'Outre-Mer
- Meilleure connaissance de la production des miels français et ce, face à une concurrence forte composée parfois de miels frelatés d'importation
- A travers la médiatisation du Concours, information sur la grande qualité des miels récoltés en France vis-à-vis de consommateurs toujours plus attentifs à la qualité et à la traçabilité



© Atelier 120

FEVRIER A DECEMBRE 2019

Débat autour de la pulvérisation de pesticides en présence d'abeilles

Début février, l'Anses met enfin en évidence l'inefficacité de la réglementation actuelle à protéger les insectes pollinisateurs des pesticides. Dans le viseur du document, l'évaluation des autorisations de mise sur le marché des pesticides et le contenu inadapté de « l'Arrêté Abeilles » sont cités. En réponse à cet

avis, les ministres Didier Guillaume et François de Rugy ont créé un groupe de travail auquel l'UNAF participe, pour faire évoluer cette réglementation. En marge de cette démarche, l'UNAF a engagé plusieurs actions dont l'objectif est de s'assurer que les pouvoirs publics protègent mieux nos pollinisateurs. Ainsi, en mai, un rapport d'analyse approfondi de l'Arrêté Abeilles a été publié et, lors de la journée mondiale de l'Abeille, l'UNAF a lancé une pétition afin d'appuyer ses demandes (<https://bit.ly/2qDDp3A>). Fin octobre, les recommandations tant attendues de l'Anses pour mieux encadrer et prendre en compte les abeilles avant d'autoriser un produit phytosanitaire ont été publiées. Les évolutions proposées par l'Anses sont un vrai progrès. L'UNAF attend maintenant une application concrète de ces recommandations et la reprise du groupe de travail sur l'Arrêté Abeilles actuellement en suspens. L'UNAF restera vigilante pour que les efforts faits jusqu'à présent aboutissent.

Les retombées pour l'apiculture

Améliorer l'évaluation en amont et mieux évaluer les pesticides dangereux pour les abeilles et les pollinisateurs devraient permettre notamment de limiter les intoxications, notamment massives, de nos colonies.



DEPUIS AVRIL 2019**La bataille sur l'étiquetage du miel continue**

En mars 2018, grâce aux membres du Comité de soutien des élus à l'abeille et à l'apiculture, un amendement pour renforcer la transparence de l'origine des miels vendus en France est passé dans la loi EGalim. Il rendait obligatoire l'indication du ou des pays d'origine. Seulement voilà le Conseil Constitutionnel l'a censuré. L'UNAF a alors décidé de reprendre en main ce combat pour garantir la transparence de l'origine des miels. Plusieurs actions ont ainsi été menées. Elles ont contribué à l'annonce, le 11 juillet 2019, d'un nouveau décret pour mentionner l'ordre décroissant des pays d'origine avec la mise en évidence de ceux présents à plus de 20% dans le miel. Salué par l'UNAF, il a malheureusement été rejeté par la Commission européenne en octobre, sous prétexte qu'il surtransposait le droit européen. D'ici janvier 2020, la France devrait proposer une nouvelle version de son décret. L'UNAF participe actuellement aux discussions et reste attentive. Elle accueillera toute évolution vers la transparence comme positive.

Principales actions de l'UNAF

- Avril : appel à la transparence sur l'origine des miels, co-signé par des organisations professionnelles, l'UFC Que Choisir et accompagné d'un argumentaire co-écrit avec la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
- Juin : 94% des français sont favorables à la mention obligatoire des pays d'origine sur les pots de miel – sondage en partenariat avec Agir pour l'environnement
- Juin : cosignature d'une pétition avec Agir pour l'Environnement et des organisations professionnelles de l'apiculture, ayant rassemblé plus de 53 000 signatures
- Fin juin : diffusion d'un appel de 67 élus pour mettre fin à l'opacité sur l'origine du miel

Les retombées pour l'apiculture

Si rien n'est encore acquis, l'UNAF a contribué à une véritable avancée vers une meilleure transparence du miel importé pour les apiculteurs français et les consommateurs. La France est désormais mise devant la responsabilité de ses annonces et doit continuer de mettre la pression sur l'Europe pour faire avancer le dossier de l'étiquetage.

DE AOUT A OCTOBRE 2019**L'UNAF alerte sur la mauvaise saison**

2019 est annoncée comme une année noire pour les apiculteurs. La récolte serait inférieure à 9 000 tonnes de miel, soit quatre fois moins que dans les années 90. La cause principale de cette catastrophe : le climat. Alors que les colonies se portaient très bien au printemps, le froid soudain les a affaiblies, puis est arrivée la canicule fin juin... Dans certaines zones du sud de l'Hexagone, la chaleur a fait fondre la cire dans les ruches, piégeant les abeilles. L'UNAF a relayé au mieux auprès des médias et des pouvoirs publics et a fait un appel au ministère de l'agriculture pour que soit activé le dispositif calamités agricoles dans tous les départements touchés.

Chiffres clefs

- Une chute de la production de miel allant jusqu'à 90%
- Moins de 9 000 tonnes de miel produit en métropole

**DU 13 AU 15 JUIN 2019****Les APIdays® : 10 ans déjà !**

Rendez-vous devenu incontournable, les APIdays® ont sacré, cette année, l'abeille Meilleure ouvrière de France ! Cette édition a célébré ses multiples compétences et ses facultés étonnantes dans de nombreux domaines notamment sensoriel, mathématique, social, mais aussi ses savoir-faire et son travail de pollinisation essentielle pour un grand nombre de plantes.

**Chiffres clefs**

- Les APIdays® fêtent leurs 10 ans
- Des milliers de participants enfants et adultes
- Plus de 130 sites partenaires en Métropole, Outre-mer et Principauté de Monaco
- Plus de 500 apiculteurs et syndicats ont répondu présent pour cet événement
- Des centaines d'animations pédagogiques et d'ateliers gratuits en faveur des pollinisateurs

Les retombées pour l'apiculture

- Sensibiliser le grand public sur les qualités et le rôle exceptionnels des abeilles
- Informer médias, élus et grand public sur le combat des apiculteurs et les difficultés rencontrées par la filière en 2019

22 OCTOBRE 2019**Mobilisation à Strasbourg des apiculteurs pour une autre PAC**

L'UNAF s'est associée à la plateforme « Pour une autre PAC » pour rénover en profondeur le modèle agricole actuel. Le 22 octobre, devant le Parlement européen de Strasbourg, le premier acte symbolique de la mobilisation citoyenne de la plateforme a été lancé. Cette agro-parade, coorganisée par l'UNAF, a rassemblé un millier de citoyens et d'apiculteurs européens, tous regroupés sous une même bannière.

Chiffres clefs

- L'agriculture financée par l'actuelle PAC serait responsable de 37% des gaz à effet de serre
- La PAC c'est 400 milliards d'euros pour l'Europe dont 9 milliards par an pour la France
- Les 12 priorités du programme « Pour une autre PAC » : <https://bit.ly/36ffMOL>

Les retombées pour l'apiculture

La prise en compte des 12 priorités du programme « Pour une autre PAC » permettrait la sortie des pesticides, la reconnaissance et la rémunération des pratiques favorables pour l'environnement et la biodiversité comme la pollinisation.

**DU 8 AU 12 SEPTEMBRE****46ème édition du Congrès APIMONDIA à Montréal**

L'UNAF a eu la chance de présenter aux apiculteurs et aux scientifiques du monde son combat de 25 ans qui a abouti à l'interdiction des néonicotinoïdes et du fipronil en France. Une première mondiale et un combat encore loin d'être terminé... Autre temps fort du congrès, la revue Abeilles et Fleurs a reçu la médaille d'or des « Revues et journaux d'apiculture » ! Une vraie reconnaissance de la qualité et de la richesse des articles rédigés.

Chiffres clefs

- 5 500 participants, 134 pays différents
- Plus de 200 stands
- 320 conférences et 360 posters sur les pesticides, le miel, les ravageurs, la pollinisation, les pratiques apicoles, etc.

Les retombées pour l'apiculture

- Une visibilité et une reconnaissance des travaux de l'UNAF au niveau mondial
- Un réseau qui s'agrandit
- Plus de connaissances scientifiques et des expériences des apiculteurs

LE 28 OCTOBRE ET LE 18 DECEMBRE 2019

Le Parlement européen est Pour les abeilles - Contre les pesticides



Grâce à un travail important de l'UNAF et d'autres ONG, les Eurodéputés ont voté successivement deux résolutions en faveur des insectes pollinisateurs. La 1^{ère}, votée le 23 octobre, s'est engagée contre le projet de la Commission européenne (CE) et des Etats membres de continuer à ne pas évaluer correctement les impacts des pesticides sur les abeilles. La 2^{ème}, votée le 18 décembre, préconise une réduction drastique de l'utilisation des pesticides pour sauver les abeilles. C'est un immense soulagement et une belle victoire qui récompense la mobilisation des apiculteurs et des ONG environnementales. Cependant, ce n'est qu'une première étape, la CE doit maintenant revoir sa copie et prendre des mesures concrètes pour protéger les pollinisateurs.

Rappels

- En 2012, l'Agence européenne de sécurité alimentaire - EFSA, pointe les faiblesses majeures de l'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles
- En 2013, l'EFSA propose un document pour mieux évaluer les effets des pesticides sur les insectes pollinisateurs dont la toxicité chronique, larvaire et les effets subtils
- Afin d'obtenir un consensus parmi les Etats membres et réussir à avaliser le document de l'EFSA, la CE l'ampute de ses avancées majeures
- Avril 2018 : 3 substances néonicotinoïdes sont interdites mais des Etats membres déposent des dérogations d'urgence pour continuer à les utiliser sur leur territoire
- Juin 2018 : la CE présente une Initiative insuffisante contre le déclin des pollinisateurs

Les retombées pour l'apiculture

Mieux évaluer les risques des produits phytopharmaceutiques pour les pollinisateurs en amont et réduire leurs utilisations en aval est un avantage pour la santé des pollinisateurs.



52 communes labellisées APICité®

Cette année, 52 communes ont été récompensées par le label APICité® 2019 pour leurs engagements en faveur de l'environnement et de la protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. La remise officielle des labels a eu lieu le 20 novembre, lors du Salon des maires et des collectivités locales. Accordé pour deux ans, le label APICité® représente une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux insectes pollinisateurs en général. Il soutient les projets municipaux en faveur d'une bonne qualité de vie environnementale pour ses habitants tout en s'engageant pour la protection et la valorisation des pollinisateurs.

Chiffres clefs

- 52 communes labellisées APICité® pour 2 ans
- Une, deux ou trois abeilles sont attribuées aux communes suivant leur engagement
- Les critères sont répartis en 5 thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts - Biodiversité - Apiculture - Sensibilisation

Les retombées pour l'apiculture

Le label APICité® permet aux collectivités locales et aux citoyens de prendre conscience et d'être sensibilisés sur le rôle primordial des pollinisateurs. Parmi les engagements concrets pour les abeilles mellifères, citons l'interdiction des pesticides dans les jardins publics, le semi de plantes mellifères, l'installation de ruches en ville ou encore la sensibilisation autour de ces problématiques dans les écoles notamment.

LES RENDEZ-VOUS DE L'UNAF EN 2020

- ➔ 21 janvier 2020 : 3^{ème} édition du concours des miels de France
- ➔ Parution d'un numéro spécial de la revue Abeilles et Fleurs sur le frelon asiatique
- ➔ Du 18 au 20 juin : 11^{ème} édition des Apidays®
- ➔ Du 15 au 18 octobre : tous à Quimper pour BeeCome, le Congrès européen de l'apiculture organisé par l'UNAF



Menace sur les pollinisateurs sauvages : l'apiculture coupable ?

D'après une étude, les colonies d'abeilles prélèveraient les ressources alimentaires des pollinisateurs sauvages ce qui leur seraient préjudiciables. Ces propos ont induit une remise en question des installations de ruches en milieux urbains et non-urbains. L'UNAF a donc tenu à replacer la problématique du déclin des pollinisateurs dans son contexte et rappeler qu'aujourd'hui les abeilles mellifères et les pollinisateurs sauvages sont confrontés au même combat. C'est ensemble qu'ils doivent faire face, apiculteurs et écologues main dans la main !

L'UNAF encourage

- A refuser toute mesure qui conduirait à l'interdiction de ruches
- A améliorer la qualité et la quantité de la ressource alimentaire et des habitats favorables pour les pollinisateurs quels que soient les milieux
- A proposer et promouvoir des systèmes agricoles mixtes et des milieux favorables à tous les pollinisateurs sans mener les agriculteurs à la ruine

Également des actions et des victoires juridiques

- **Juin 2019** : Victoire ! La cour Administrative de Lyon reconnaît que l'Anses n'évalue pas correctement les pesticides en ne tenant compte que de la substance active majoritaire sans évaluer les effets des autres composants
- **Juillet 2019** : le Conseil d'Etat renvoie la question de la légalité de l'interdiction française des néonicotinoïdes devant la Cour de Justice de l'UE. L'UNAF intervient au procès pour défendre l'interdiction
- **Décembre 2019** : Victoire ! Le Tribunal administratif de Nice annule les autorisations de mise sur le marché délivrées aux deux insecticides à base de sulfoxaflor, le Closer et le Transform, en s'appuyant sur un non-respect du principe de précaution par l'Anses

UNAF

Union Nationale de l'Apiculture Française
5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé
Tel. 01 41 79 74 40

Suivez nos actualités !

- > www.unaf-apiculture.info
- > Notre revue Abeilles et Fleurs



www.facebook.com/UNAFapiculture
@UNAFapiculture